

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

HYDRO-QUÉBEC

NO. R-3891-2014

Demanderesse

et

**REGROUPEMENT DES ORGANISMES
ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE
(ROÉÉ)**

Intervenant

DEMANDE RELATIVE AUX OPTIONS D'ÉLECTRICITÉ INTERRUPTIBLE

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DU STATUT D'INTERVENANT

(Loi sur le Régie de l'énergie, a.25 et 26 et Règlement sur la procédure de la Régie, ch. IV)

Au soutien de sa demande de reconnaissance du statut d'intervenant, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) expose ce qui suit :

1. Le 21 mai 2014, Hydro-Québec Distribution dépose sa demande pour faire approuver certaines modifications aux options d'électricité interruptible.
2. Le 29 mai 2014, la Régie émet sa Décision procédurale – Avis public D-2014-090 et demande à toute personne intéressée de soumettre une demande

d'intervention selon les exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* au plus tard le 6 juin 2014 à 12h.

L'INTÉRÊT DU ROEE

3. Le nom du coordonnateur du ROEE et l'adresse de l'intervenant sont fournis à l'Annexe I de la présente demande.
4. Le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE), fondé en 1997, participe activement aux consultations et audiences de la Régie de l'énergie, ou auprès d'autres forums pertinents, afin de défendre de manière efficace le point de vue des groupes et organismes à vocation environnementale dans le domaine énergétique. Les membres du ROEE font connaître au grand public les enjeux soulevés à la Régie en les commentant et en sensibilisant sur la question environnementale dans le domaine énergétique.
5. Le ROEE est composé de cinq (5) groupes environnementaux dont la contribution aux dossiers énergétiques au Québec est notoire. Il s'agit de Fondation Rivières, d'ENVironnement JEUnesse, de la Fédération québécoise du canot et du kayak, du Regroupement pour la surveillance du nucléaire et de Nature Québec.
6. La description de chacun de ces groupes membres est donnée à l'Annexe II de la présente demande.
7. Les groupes membres du ROEE représentent des milliers de membres individuels et des dizaines, voir des centaines d'organisations au Québec.
8. Les interventions du ROEE reposent sur les principes et objectifs suivants:
 - La protection de l'environnement, la conservation des milieux naturels essentiels à la vie et l'utilisation durable des ressources;
 - La primauté de la conservation et de l'efficacité énergétique sur toute autre forme de production d'énergie, et le recours aux nouvelles formes d'énergie renouvelable pour la production d'électricité seulement lorsque justifié;
 - La réduction de l'utilisation de combustibles fossiles issus de gisements conventionnels et non conventionnels et l'élimination du nucléaire;

- La réduction de la consommation d'énergie ainsi que des émissions de gaz à effet de serre, notamment à travers des choix de consommation plus judicieux;
- L'équité sociale aux niveaux intra et inter-générationnels;
- La fourniture de services énergétiques à juste coût en internalisant les coûts environnementaux dans une perspective de planification intégrée des ressources tout en limitant les impacts sociaux;
- La mise en place au Québec de politiques, de lois et de mesures de régulation qui favorisent des choix d'investissements et de consommation environnementalement judicieux, économiquement et socialement avantageux;
- L'application de mécanismes transparents et démocratiques à l'intérieur des processus de prise de décision;
- La préservation de l'indépendance de la Régie de l'énergie et la réinstauration des activités de production en tant qu'activité réglementée par la Régie de l'énergie, ainsi que la réinstauration d'un processus de planification intégrée des ressources (PIR);
- La maximisation de l'éducation et de la participation du public quant aux questions énergétiques et leurs impacts à travers des projets concrets disponibles à l'ensemble de la population du Québec.

9. Le respect de ces principes et objectifs se traduit par des analyses, des preuves et des prises de position dans les dossiers de la Régie uniques et distincts de l'apport des autres groupes tant environnementaux que de consommateurs.

MOTIFS DE L'INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS DU ROÉÉ

10. Les motifs à l'appui de l'intervention et l'apport du ROÉÉ dans le présent dossier découlent de la mission, des activités et de l'expertise du ROÉÉ et de ses membres.
11. L'intervention du ROÉÉ portera sur les enjeux de la demande, analysée à travers le prisme de l'article 5 LRE et des principes et objectifs environnementaux du Regroupement apparaissant au paragraphe 8 ci-dessus.
12. Le ROÉÉ est favorable à l'utilisation d'options d'électricité interruptible pour la clientèle de grande et de moyenne puissance du Distributeur et partage son objectif de conserver et même augmenter les quantités de puissance interruptible offertes par ces clients.

13. Le ROEÉ ne partage cependant pas d'emblée le constat du Distributeur à l'effet que l'insuffisance présumée du niveau de crédits et de pénalités en vigueur expliquerait à elle seule la baisse de participation de la clientèle en 2012-2013.
14. À l'inverse, le ROEÉ ne croit pas non plus que le niveau de crédits et de pénalités présentement en vigueur puisse expliquer aussi à lui seul l'accroissement de participation observé entre 2011-2012 et 2012-2013. Le ROEÉ est d'avis que d'autres facteurs pourraient davantage justifier la baisse de participation de la clientèle en 2012-2013.
15. Le ROEÉ se questionne aussi sur la justesse des modalités des interruptions actuelles, notamment en ce qui a trait à la durée des interruptions, au délai du préavis, et au nombre maximal d'interruptions par période d'hiver. Le ROEÉ est d'avis que l'ajustement des modalités des interruptions actuelles pourrait aussi contribuer à conserver et même augmenter les quantités de puissance interruptible offertes par ces clients.
16. Intervenant régulier dans les dossiers tarifaires et de planification des approvisionnements, le ROEÉ est sensible à la nécessité de combler les besoins de puissance d'Hydro-Québec.
17. Dans cette perspective, le ROEÉ considère que la demande formulée dans le présent dossier s'analyse dans le contexte du potentiel et du coût des différentes options qui s'offrent afin de satisfaire les besoins dans une perspective de développement durable, y compris les appels au public et des mesures de réduction de la consommation et d'efficacité énergétique ciblant la réduction des besoins en puissance.

LA MANIÈRE DE FAIRE VALOIR LA POSITION DU ROEÉ

18. Afin de faire valoir sa position, le ROEÉ a l'intention de préparer des demandes de renseignements, de faire préparer une analyse. Il entend également faire témoigner des témoins de vive voix, procéder à des contre-interrogatoires et soumettre une argumentation.
19. La présente demande d'intervention est bien fondée en faits et en droit.

PAR CES MOTIFS, LE ROÉÉ DEMANDE À LA RÉGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant du ROÉÉ pour le dossier R-3891-2014.

D'ACCORDER le budget de participation du ROÉÉ afférent à la présente demande de reconnaissance de statut d'intervenant.

LE TOUT RESPECTUEUSEMENT SOUMIS

Montréal, le 6 juin 2014

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

par : Pascale Boucher Meunier, avocate

Aldred Building
507 Place d'Armes, bur 1701
Montréal, Québec H2Y 2W8
t (514) 798-1988
f (514) 798-1986

pbouchermeunier@gertlerlex.ca

Annexe I

Adresse du ROEE

Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE)

a/s Anouk Nadeau-Farley

1-6875, rue Garnier

Montréal, QC

H2G 3A3

Courriel : coordo.roee@gmail.com

Annexe II

REGROUPEMENT DES ORGANISMES ENVIRONNEMENTAUX EN ÉNERGIE (ROEE)

Les groupes et organismes suivants forment le ROEE :

1. ENvironnement JEUnesse (ENjeu)

ENvironnement JEUnesse (ENjeu) est un mouvement national de jeunes actifs en éducation relative à l'environnement fondé en 1979.

Objectifs :

ENjeu rassemble et soutient plus de 80 groupes environnementaux dont plus de 50 dans les écoles secondaires, les cégeps et les universités du Québec. ENjeu représente actuellement au Québec le seul forum de la jeunesse engagé en environnement. Les différents groupes et individus rassemblés au sein d'ENvironnement JEUnesse représentent plus de 1 000 personnes actives et préoccupées par l'environnement et la place accordée aux jeunes dans les décisions environnementales.

Principales activités :

ENvironnement JEUnesse a représenté ses membres et participé à la plupart des débats énergétiques qui se sont tenus dans les dernières années. Que ce soit lors de commissions parlementaires sur les plans de ressources et plans stratégiques d'Hydro-Québec, d'audiences sur les projets de nouvelle production, de comités de travail sur la planification intégrée des ressources avec l'institut Tellus, de commissions d'enquête sur la production privée, d'audiences sur certains projets (Grande-Baleine, SM-3, etc.), ou encore lors de débats publics sur l'énergie, ENvironnement JEUnesse et ses membres ont, à toutes occasions, pris part et contribué à la réflexion entourant les différents enjeux énergétiques.

2. Fédération québécoise du canot et du kayak

Organisme à but non lucratif.

Objectifs :

Promotion du canotage récréatif et du canot-camping et regroupement des adeptes.

Protection des lacs, des rivières, de l'eau, de l'air et des forêts.

Principales activités :

Débat public sur l'énergie en 1995.

Projet-pilote de classification des rivières au Lac-St-Jean.

Consultation publique sur le Plan de développement d'Hydro-Québec.

Intervention sur la filière de production privée d'hydro-électricité dans le cadre de l'élaboration de la politique énergétique.

3. Regroupement de surveillance du nucléaire

Organisme de charité sans but lucratif fondé en 1978.

Objectifs :

Se préoccupe de recherche et d'éducation sur toutes les questions qui touchent à l'énergie nucléaire incluant les solutions alternatives au nucléaire et tout particulièrement les questions qui touchent le Canada et le Québec.

Activités principales :

Depuis dix ans, participation active dans tous les aspects de l'évaluation des dossiers énergétiques (projet Grande-Baleine, Plan de développement d'Hydro-Québec, politiques énergétiques, débats publics sur l'énergie, etc.).

4. Nature Québec

Depuis près de 25 ans, Nature Québec intervient pour faire progresser le Québec vers les trois objectifs suivants :

- maintenir les processus écologiques essentiels à la vie ;
- préserver la diversité biologique ;
- favoriser l'utilisation durable des espèces, des écosystèmes et des ressources.

Regroupant plus de 8 000 sympathisants et 80 organismes ouvrants pour le développement durable de l'environnement, Nature Québec travaille de plusieurs façons à la rencontre de ses grands objectifs : l'éducation, la sensibilisation, la recherche, la participation aux consultations et les avis ou prises de position publics sont les principaux moyens retenus.

Depuis sa fondation, l'organisme s'est prononcé publiquement sur un grand nombre de questions environnementales: la loi québécoise des forêts, la gestion de l'eau, la réduction de la pollution agricole, la loi fédérale sur la protection de l'environnement, la loi provinciale sur les pesticides, la consultation sur la gestion des matières résiduelles, la gestion de la faune, l'élargissement du réseau des aires protégées, etc. Elle est reconnue pour ses interventions pertinentes, exigeantes et efficaces.

Principales activités pertinentes :

Depuis une dizaine d'années, Nature Québec a participé activement à l'évolution du dossier énergétique au Québec par des contributions dans tous les grands dossiers actifs (commissions parlementaires, Plan de développement d'Hydro-Québec, débats publics sur l'énergie, audiences du BAPE sur des projets de développement hydroélectriques et thermiques, etc.).

5. La Fondation Rivières

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières - tout autant que de la qualité de l'eau - à des fins éducatives, sociales et environnementales.

Pour accomplir sa mission, la Fondation appuie son action sur quatre objectifs principaux :

Protéger les rivières :

Lancer des campagnes médiatiques d'information publique et d'intervention politique contre l'expropriation privée amenée par la construction de petites centrales. Susciter la remise en question de la filière hydroélectrique et lancer une campagne virale d'énergies vertes.

Développer et diffuser des programmes de sensibilisation

Poursuivre l'application de programmes pédagogiques pour les écoles. Tenir des cliniques selon le programme Réseau d'Inspection et de Vérification des Eaux (RIVE) avec une clientèle adolescente et adulte.

Consolider le réseau de partenaires

Accroître la présence de la Fondation Rivières sur la place publique en maintenant les liens existants avec nos divers partenaires ainsi qu'avec la presse écrite et électronique; poursuivre les programmes d'écotourisme dans diverses régions du Québec; donner une place aux Premières Nations au sein de notre équipe; développer de nouveaux partenariats.

Assurer une saine gestion

Maintenir la concrétisation des trois premiers objectifs par une gestion efficace à court et à long terme.